

AVIS IMPORTANT aux membres Cols Bleus qui ne passent pas par le bureau du 301 pour faire une demande de retraite.

Confrères, Consœurs

Vous faites partie de nos membres Cols Bleus prenant une retraite bien méritée. Afin de garder un lien avec nous et profitez des nombreux services et avantages qui en découlent vous pouvez maintenant adhérer, comme membre retraité du 301 et du même coup comme membre de notre Regroupement de retraités (RRCBM).

Pour la modique somme de 1\$ deux fois par mois, vous bénéficierez des avantages et privilèges réservés à ceux et celles qui choisissent d'être membre. Ça se fait par déduction directement de votre rente de retraite de la Ville de Montréal, pour un total de 24\$ par année, soit 46 cents (\$0.46) par semaine.

Voici quelques-uns des privilèges que vous aurez :

- Recevoir au bureau ou sur appel les services reliés au régime de retraite ou à l'assurance du Syndicat
- Participer aux 4 Assemblées générales régulières du Syndicat où vous pourrez fraterniser avec vos anciens collègues de travail en plus de vous tenir informé(e).
- Recevoir le journal du Syndicat qui reprendra ses éditions régulières avec toute l'information utile, incluant les rubriques du Regroupement des retraités.
- Participer aux activités sociales du Syndicat.
- Participer aux manifestations du Syndicat.
- Être du même coup membre du Regroupement des Cols Bleus retraités de Montréal, (RRCBM) avec droit de vote lors de son Assemblée annuelle,
- à ses activités de loisirs et soirées à prix réduits,
- et aussi activités militantes pour ceux intéressés.
- Et être abonné à sa liste de messages courriels pour connaître les dernières nouvelles d'intérêt en nous envoyant un courriel à : webmestre@colbleumtl.org
- En plus du site internet de notre Regroupement: <http://colbleuretraitemon-treal.org/>
- On vous tiendra au courant des développements concernant le recours en Cour Supérieure entrepris par le SCFP et l'ensemble des syndicats du secteur municipal pour abolir la loi 15 qui nous a imposé des reculs importants au niveau de nos régimes de retraite.
- Et nous vous tiendrons aussi au courant du grief collectif entrepris par le Syndicat au nom de ses membres par notre Regroupement de retraités (RRCBM) concernant spécifiquement les Cols bleus de Montréal en vertu de l'Acte notarié de 1982 qui devait nous protéger de la coupure l'indexation que nous avons acquise.

- Parmi les autres avantages dont vous pourriez bénéficier, il y a l'aide que pourrait vous apporter un jour notre Fonds d'Aide aux Aînés si vous tombez malade ou handicapé.
- Et sur une note plus réjouissante, il y a les fêtes de reconnaissance de vos années de participation comme membre du 301 auxquelles vous pourriez être gracieusement invités, organisée de temps à autre par le Syndicat en collaboration avec notre Regroupement.

Pour profiter de tout ça, et encore plus, pour rester connecter, et pour profiter de la Solidarité de tous et toutes, Remplir et Signez ce formulaire (ci-inclus) et retournez-le nous rempli au bureau du syndicat :

- 8455 Papineau Montréal Qc. H2M 2G2
- Ou par courriel à Mme Diane Gagnon : diane.gagnon@scfp301.qc.ca
- Ou en lui téléphonant au bureau pour qu'elle vous inscrive au [514-384-7730](tel:514-384-7730)

Au plaisir de vous compter dans notre grande famille

Frantz Élie
Président du comité de retraite
regime.retraite@scfp301.qc.ca
B : 514-384-7730

Denis Dumont
Président du RRCBM
dumontd@videotron.ca
Cell.: 1 (514) 917-1567

**Formulaire d'adhésion
en tant que membre retraité du 301 et du RRCBM**

Par la présente j'autorise le retrait à la source, du montant de ma cotisation comme membre retraité, sur le paiement de ma rente de retraite deux fois par mois.

En foi de quoi j'ai signé ce _____

Nom complet en lettre carrée

Signature

Matricule

adresse courriel

Téléphone

N.B.: la cotisation est actuellement de 24\$ x année, soit 1\$ deux fois par mois pour la déduction à la source, ce qui équivaut à 2\$ par mois, ce qui équivaut à 46 cents par semaine. (Taux actuel pour tous les membres retraités depuis août 1982)

P.S. : Vous pouvez mettre fin en tout temps à votre statut de membre retraité en signant le formulaire de désistement disponible au bureau du Syndicat, ce qui mettra fin au paiement de votre cotisation à la source.